



SM pour l'assainissement et la gestion des eaux du bassin versant de l'Yerres (SYAGE)
(Siren : 259100857)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte fermé
Syndicat à la carte	oui
Commune siège	Montgeron
Arrondissement	Évry
Département	Essonne
Interdépartemental	oui

Date de création

Date de création	30/09/2011
Date d'effet	30/09/2011

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Même nombre de sièges
Nom du président	M. Romain COLAS

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	
Numéro et libellé dans la voie	17 Rue Gustave Eiffel
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	91230 MONTGERON
Téléphone	01 69 83 72 00
Fax	01 69 40 09 29
Courriel	d.leal@syage.org
Site internet	www.siarv.fr

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	8 321 053
Densité moyenne	1 991,48

Périmètres

Nombre total de membres : 51

- Dont 28 communes membres :

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
77	Aubepierre-Ozouer-le-Repos (217700103)	957
77	Bernay-Vilbert (217700319)	972
77	Brie-Comte-Robert (217700533)	19 478
77	Châteaubleau (217700988)	366
77	Châtres (217701044)	718
77	Chevry-Cossigny (217701143)	3 946
77	Clos-Fontaine (217701192)	242
77	Courpalay (217701358)	1 396
77	Courtomer (217701382)	559
77	Favières (217701770)	1 245
77	Fontenay-Trésigny (217701929)	5 815
77	Grandpuits-Bailly-Carrois (217702117)	1 019
77	Gretz-Armainvilliers (217702158)	8 624
77	La Croix-en-Brie (217701473)	670
77	Le Plessis-Feu-Aussoux (217703651)	623
77	Lésigny (217702497)	7 221
77	Lumigny-Nesles-Ormeaux (217702646)	1 517
77	Neufmoutiers-en-Brie (217703362)	1 228
77	Ozoir-la-Ferrière (217703503)	20 887
77	Pécy (217703578)	856
77	Quiers (217703818)	661
77	Rozay-en-Brie (217703933)	2 857
77	Saint-Just-en-Brie (217704162)	261
77	Servon (217704501)	3 448
77	Vanvillé (217704816)	189
91	Varennnes-Jarcy (219106317)	2 326
77	Vaudoy-en-Brie (217704865)	903
77	Verneuil-l'Étang (217704931)	3 228

- Dont 23 groupements membres :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
77	CA Coulommiers Pays de Brie (200090504)	CA
91	CA Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart (200059228)	CA
77	CA Marne et Gondoire (247700594)	CA
77	CA Melun Val de Seine (247700057)	CA
77	CA Val d'Europe Agglomération (247700339)	CA
91	CA Val d'Yerres Val de Seine (200058477)	CA
77	CC Bassée-Montois (200040251)	CC

77	CC Brie des Rivières et Châteaux (200070779)	CC
77	CC Brie Nangissienne (247700701)	CC
77	CC du Provinois (200037133)	CC
77	CC Les Portes Briardes Entre Villes et Forêts (200023125)	CC
77	CC l'Orée de la Brie (247700644)	CC
77	CC Val Briard (200072874)	CC
94	Grand-Orly Seine Bièvre (200058014)	CC
94	Grand Paris Sud Est Avenir (200058006)	CC
75	Métropole du Grand Paris (200054781)	Métropole
77	SIAE de la région de Touquin (200092195)	SM fermé
77	SIAEPA de la région de la Houssaye-en-Brie (257700047)	SIVOM
77	SIVU Brie pour le raccordement à Valenton (257704650)	SIVU
77	SIVU collecte et traitement des eaux usées (SICTEU) (257704601)	SIVU
77	SMAEP de la Brie Boisée (200087831)	SM fermé
77	SMF d'assainissement des boues (257705939)	SM fermé
77	SMIAEP de la région de Tournan-en-Brie (200049955)	SM fermé

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 8

Compétences exercées par le groupement
<p>Environnement et cadre de vie</p> <p>- Assainissement collectif</p> <p><i>Le SyAGE assure la compétence assainissement eaux usées collectif et non collectif. Sont membres : la commune de Varennes-Jarcy, l'EPT Grand Paris Sud Est Avenir (pour les communes de Mandres-les-Roses, Marolles-en-Brie, Périgny-sur-Yerres, Santeny et Villecresnes), l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre (pour les communes de Valenton, Villeneuve-le-Roi et Villeneuve-Saint-Georges) et la CA Val d'Yerres Val de Seine (pour les communes de Boussy-saint-Antoine, Brunoy, Crosne, Draveil, Epinay-sous-Sénart, Montgeron, Quincy-sous-Sénart, Vigneux-sur-Seine et Yerres).</i></p> <p>Par substitution</p>
<p>- Assainissement non collectif</p> <p><i>Le SyAGE assure la compétence assainissement eaux usées collectif et non collectif. Sont membres : la commune de Varennes-Jarcy, l'EPT Grand Paris Sud Est Avenir (pour les communes de Mandres-les-Roses, Marolles-en-Brie, Périgny-sur-Yerres, Santeny et Villecresnes), l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre (pour les communes de Valenton, Villeneuve-le-Roi et Villeneuve-Saint-Georges) et la CA Val d'Yerres Val de Seine (pour les communes de Boussy-saint-Antoine, Brunoy, Crosne, Draveil, Epinay-sous-Sénart, Montgeron, Quincy-sous-Sénart, Vigneux-sur-Seine et Yerres).</i></p> <p>Par substitution</p>
<p>- GEMAPI : Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique</p> <p><i>Le SyAGE assure la compétence GEMAPI sur le bassin versant de l'Yerres et sur la totalité du périmètre GEMAPI du SyAGE au 31/12/19 (voir annexe) situé à la fois sur le bassin versant de l'Yerres et sur le bassin versant Seine. Sont membres : la MGP (pour Boissy-st-Léger, La Queue-en-Brie, Limeil-Brévannes, Mandres-les-Roses, Marolles-en-Brie, Périgny-sur-Yerres, Santeny, Sucy-en-Brie, Valenton, Villecresnes, Villeneuve-le-Roi et Villeneuve-saint-Georges), la CAVYVS (pour Boussy-saint-Antoine, Brunoy, Crosne, Draveil, Epinay-sous-Sénart, Montgeron, Quincy-sous-Sénart, Vigneux-sur-Seine et Yerres), la CA Marne et Gondoire (pour Bussy-saint-Georges, Jossigny et Pontcarré), la CAVEA (pour Bailly-Romainvilliers, Serris, Villeneuve-le-Comte et Villeneuve-saint-Denis), la CAMVS (pour Limoges-Fourches et Lissy), la CACPB (pour Amillis, Beauthel-Saints, La Celle-sur-Morin, Dagny, Faremoutiers, Guérard, Hautefeuille, Pézarches et Touquin), la CC Val Briard (pour Bernay-Vilbert, Châtres, Courpalay, Courtomer, Crèvecoeur-en-Brie, Favières, Fontenay-Trésigny, La Chapelle-Iger,</i></p>

La Houssaye-en-Brie, Le Plessis-Feu-Aussoux, Les Chapelles-Bourbon, Liverdy-en-Brie, Lumigny-Nesles-Ormeaux, Marles-en-Brie, Mortcerf, Neufmoutiers-en-Brie, Pécy, Presles-en-Brie, Rozay-en-Brie, Vaudoy-en-Brie et Voinsles), la CCPBVF (pour Férolles-Attilly, Gretz-Armainvilliers, Lésigny, Ozoir-la-Ferrière et Tournan-en-Brie), la CCBRC (pour Andrezel, Argentières, Beauvoir, Champeaux, Chaumes-en-Brie, Coubert, Courquetaine, Crisenoy, Evry-Grégy-sur-Yerres, Grisy-Suisnes, Guignes, Ozouer-le-Voulgis, Soignolles-en-Brie, Solers et Yèbles), la CC Provinois (pour Bannost-Villegagnon, Bezalles, Boisdon, Champcenest, Chenoise-Cuharmoy, Courchamp, Jouy-le-Châtel, La Chapelle-saint-Sulpice, Maison-Rouge, et Saint-Hilliers), la CC L'Orée de la Brie (pour Brie-Comte-Robert, Chevry-Cossigny, Servon et Varennes-Jarcy), la CC du Pays Créçois (pour Courtevroult, Villeirs-sur-Morin et Voulangis), la CC Bassée Montois (pour Sognolles-en-Montois) et la CC Brie Nangissienne (pour Aubepierre-Ozouer-le-Repos, Châteaubleau, Clos-Fontaine, Gastins, Grandpuits-Bailly-Carrois, La Croix-en-Brie, Mormant, Nangis, Quiers, Rampillon, Saint-Just-en-Brie, Saint-Ouen-en-Brie, Vanvillé, Verneuil-l'Etang et Vieux-Champagne) .

Par substitution

- GEMAPI : Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau

Le SyAGE assure la compétence GEMAPI sur le bassin versant de l'Yerres et sur la totalité du périmètre GEMAPI du SyAGE au 31/12/19 (voir annexe) situé à la fois sur le bassin versant de l'Yerres et sur le bassin versant Seine. Sont membres : la MGP (pour Boissy-st-Léger, La Queue-en-Brie, Limeil-Brévannes, Mandres-les-Roses, Marolles-en-Brie, Périgny-sur-Yerres, Santeny, Sucy-en-Brie, Valenton, Villecresnes, Villeneuve-le-Roi et Villeneuve-saint-Georges), la CAVYVS (pour Boussy-saint-Antoine, Brunoy, Crosne, Draveil, Epinay-sous-Sénart, Montgeron, Quincy-sous-Sénart, Vigneux-sur-Seine et Yerres), la CA Marne et Gondoire (pour Bussy-saint-Georges, Jossigny et Pontcarré), la CAVEA (pour Bailly-Romainvilliers, Serris, Villeneuve-le-Comte et Villeneuve-saint-Denis), la CAMVS (pour Limoges-Fourches et Lissy), la CACPB (pour Amillis, Beauthel-Saints, La Celle-sur-Morin, Dagny, Faremoutiers, Guérard, Hautefeuille, Pézarches et Touquin), la CC Val Briard (pour Bernay-Vilbert, Châtres, Courpalay, Courtomer, Crèvecœur-en-Brie, Favières, Fontenay-Trésigny, La Chapelle-Iger, La Houssaye-en-Brie, Le Plessis-Feu-Aussoux, Les Chapelles-Bourbon, Liverdy-en-Brie, Lumigny-Nesles-Ormeaux, Marles-en-Brie, Mortcerf, Neufmoutiers-en-Brie, Pécy, Presles-en-Brie, Rozay-en-Brie, Vaudoy-en-Brie et Voinsles), la CCPBVF (pour Férolles-Attilly, Gretz-Armainvilliers, Lésigny, Ozoir-la-Ferrière et Tournan-en-Brie), la CCBRC (pour Andrezel, Argentières, Beauvoir, Champeaux, Chaumes-en-Brie, Coubert, Courquetaine, Crisenoy, Evry-Grégy-sur-Yerres, Grisy-Suisnes, Guignes, Ozouer-le-Voulgis, Soignolles-en-Brie, Solers et Yèbles), la CC Provinois (pour Bannost-Villegagnon, Bezalles, Boisdon, Champcenest, Chenoise-Cuharmoy, Courchamp, Jouy-le-Châtel, La Chapelle-saint-Sulpice, Maison-Rouge, et Saint-Hilliers), la CC L'Orée de la Brie (pour Brie-Comte-Robert, Chevry-Cossigny, Servon et Varennes-Jarcy), la CC du Pays Créçois (pour Courtevroult, Villeirs-sur-Morin et Voulangis), la CC Bassée Montois (pour Sognolles-en-Montois) et la CC Brie Nangissienne (pour Aubepierre-Ozouer-le-Repos, Châteaubleau, Clos-Fontaine, Gastins, Grandpuits-Bailly-Carrois, La Croix-en-Brie, Mormant, Nangis, Quiers, Rampillon, Saint-Just-en-Brie, Saint-Ouen-en-Brie, Vanvillé, Verneuil-l'Etang et Vieux-Champagne) .

Par substitution

- GEMAPI : Défense contre les inondations et contre la mer

Le SyAGE assure la compétence GEMAPI sur le bassin versant de l'Yerres et sur la totalité du périmètre GEMAPI du SyAGE au 31/12/19 (voir annexe) situé à la fois sur le bassin versant de l'Yerres et sur le bassin versant Seine. Sont membres : la MGP (pour Boissy-st-Léger, La Queue-en-Brie, Limeil-Brévannes, Mandres-les-Roses, Marolles-en-Brie, Périgny-sur-Yerres, Santeny, Sucy-en-Brie, Valenton, Villecresnes, Villeneuve-le-Roi et Villeneuve-saint-Georges), la CAVYVS (pour Boussy-saint-Antoine, Brunoy, Crosne, Draveil, Epinay-sous-Sénart, Montgeron, Quincy-sous-Sénart, Vigneux-sur-Seine et Yerres), la CA Marne et Gondoire (pour Bussy-saint-Georges, Jossigny et Pontcarré), la CAVEA (pour Bailly-Romainvilliers, Serris, Villeneuve-le-Comte et Villeneuve-saint-Denis), la CAMVS (pour Limoges-Fourches et Lissy), la CACPB (pour Amillis, Beauthel-Saints, La Celle-sur-Morin, Dagny, Faremoutiers, Guérard, Hautefeuille, Pézarches et Touquin), la CC Val Briard (pour Bernay-Vilbert, Châtres, Courpalay, Courtomer, Crèvecœur-en-Brie, Favières, Fontenay-Trésigny, La Chapelle-Iger, La Houssaye-en-Brie, Le Plessis-Feu-Aussoux, Les Chapelles-Bourbon, Liverdy-en-Brie, Lumigny-Nesles-Ormeaux, Marles-en-Brie, Mortcerf, Neufmoutiers-en-Brie, Pécy, Presles-en-Brie, Rozay-en-Brie, Vaudoy-en-Brie et Voinsles), la CCPBVF (pour Férolles-Attilly, Gretz-Armainvilliers, Lésigny, Ozoir-la-Ferrière et Tournan-en-Brie), la CCBRC (pour Andrezel, Argentières, Beauvoir, Champeaux, Chaumes-en-Brie, Coubert, Courquetaine, Crisenoy, Evry-Grégy-sur-Yerres, Grisy-Suisnes, Guignes, Ozouer-le-Voulgis, Soignolles-en-Brie, Solers et Yèbles), la CC Provinois (pour Bannost-Villegagnon, Bezalles, Boisdon, Champcenest, Chenoise-Cuharmoy, Courchamp, Jouy-le-Châtel, La Chapelle-saint-Sulpice, Maison-Rouge, et Saint-Hilliers), la CC L'Orée de la Brie (pour Brie-Comte-Robert, Chevry-Cossigny, Servon et Varennes-Jarcy), la CC du Pays Créçois (pour Courtevroult, Villeirs-sur-Morin et Voulangis), la CC Bassée Montois (pour

Sognolles-en-Montois) et la CC Brie Nangissienne (pour Aubepierre-Ozouer-le-Repos, Châteaubleau, Clos-Fontaine, Gastins, Grandpuits-Bailly-Carrois, La Croix-en-Brie, Mormant, Nangis, Quiers, Rampillon, Saint-Just-en-Brie, Saint-Ouen-en-Brie, Vanvillé, Verneuil-l'Etang et Vieux-Champagne) .

Par substitution

- GEMAPI : Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des formations boisées riveraines

Le SyAGE assure la compétence GEMAPI sur le bassin versant de l'Yerres et sur la totalité du périmètre GEMAPI du SyAGE au 31/12/19 (voir annexe) situé à la fois sur le bassin versant de l'Yerres et sur le bassin versant Seine. Sont membres : la MGP (pour Boissy-st-Léger, La Queue-en-Brie, Limeil-Brévannes, Mandres-les-Roses, Marolles-en-Brie, Périgny-sur-Yerres, Santeny, Sucy-en-Brie, Valenton, Villecresnes, Villeneuve-le-Roi et Villeneuve-saint-Georges), la CAVYVS (pour Boussy-saint-Antoine, Brunoy, Crosne, Draveil, Epinay-sous-Sénart, Montgeron, Quincy-sous-Sénart, Vigneux-sur-Seine et Yerres), la CA Marne et Gondoire (pour Bussy-saint-Georges, Jossigny et Pontcarré), la CAVEA (pour Bailly-Romainvilliers, Serris, Villeneuve-le-Comte et Villeneuve-saint-Denis), la CAMVS (pour Limoges-Fourches et Lissy), la CACPB (pour Amillis, Beauthel-Saints, La Celle-sur-Morin, Dagny, Faremoutiers, Guérard, Hautefeuille, Pézarches et Touquin), la CC Val Briard (pour Bernay-Vilbert, Châtres, Courpalay, Courtomer, Crèvecoeur-en-Brie, Favières, Fontenay-Trésigny, La Chapelle-Iger, La Houssaye-en-Brie, Le Plessis-Feu-Aussoux, Les Chapelles-Bourbon, Liverdy-en-Brie, Lumigny-Nesles-Ormeaux, Marles-en-Brie, Mortcerf, Neufmoutiers-en-Brie, Pécy, Presles-en-Brie, Rozay-en-Brie, Vaudoy-en-Brie et Voinsles), la CCPBVF (pour Férolles-Attilly, Gretz-Armainvilliers, Lésigny, Ozoir-la-Ferrière et Tournan-en-Brie), la CCBRC (pour Andrezel, Argentières, Beauvoir, Champeaux, Chaumes-en-Brie, Coubert, Courquetaine, Crisenoy, Evry-Grégy-sur-Yerres, Grisy-Suisnes, Guignes, Ozouer-le-Voulgis, Soignolles-en-Brie, Solers et Yèbles), la CC Provinois (pour Bannost-Villegagnon, Bezalles, Boisdon, Champcenest, Chenoise-Cuharmoy, Courchamp, Jouy-le-Châtel, La Chapelle-saint-Sulpice, Maison-Rouge, et Saint-Hilliers), la CC L'Orée de la Brie (pour Brie-Comte-Robert, Chevry-Cossigny, Servon et Varennes-Jarcy), la CC du Pays Créçois (pour Courtevroult, Villeirs-sur-Morin et Voulangis), la CC Bassée Montois (pour Sognolles-en-Montois) et la CC Brie Nangissienne (pour Aubepierre-Ozouer-le-Repos, Châteaubleau, Clos-Fontaine, Gastins, Grandpuits-Bailly-Carrois, La Croix-en-Brie, Mormant, Nangis, Quiers, Rampillon, Saint-Just-en-Brie, Saint-Ouen-en-Brie, Vanvillé, Verneuil-l'Etang et Vieux-Champagne) .

Par substitution

- Gestion des eaux pluviales urbaines

Le SyAGE assure la compétence des eaux pluviales. Cette compétence s'exerce sur les zones urbaines et non urbaines du territoire des collectivités concernées : la commune de Varennes-Jarcy, l'EPT Grand Paris Sud Est Avenir (pour les communes de Mandres-les-Roses, Marolles-en-Brie, Périgny-sur-Yerres, Santeny et Villecresnes), l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre (pour les communes de Valenton, Villeneuve-le-Roi et Villeneuve-Saint-Georges) et la CA Val d'Yerres Val de Seine (pour les communes de Boussy-saint-Antoine, Brunoy, Crosne, Draveil, Epinay-sous-Sénart, Montgeron, Quincy-sous-Sénart, Vigneux-sur-Seine et Yerres).

- Autres actions environnementales

Le SyAGE est compétent pour mettre en œuvre le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Yerres (SAGE de l'Yerres). Pourront être membres au titre de cette compétence l'ensemble des collectivités situées pour tout ou partie dans le périmètre du SAGE de l'Yerres et assurant tout ou partie de l'une des compétences dite "Eau". Cette Compétence constitue une compétence obligatoire sauf pour les collectivités non incluses dans le périmètre du SAGE de l'Yerres.

Par substitution

Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2024 - millésimée 2021)